



HAUTMONT
Département du Nord
Arrondissement d'Avesnes sur Helpe
République Française

PROCÈS-VERBAL

VILLE D'HAUTMONT

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 1^{er} JUILLET 2025



HAUTMONT
Département du Nord
Arrondissement d'Avesnes sur Helpe
République Française

CONSEIL MUNICIPAL **- SÉANCE DU MARDI 1^{er} JUILLET 2025 -**

Convocation adressée le 25 juin 2025
Effectif légal : 33 - Nombre de membres en exercice : 33

Le président ouvre la séance à 18 heures 00 et fait effectuer l'appel nominal.

SONT PRÉSENTS :

M. Stéphane WILMOTTE, **MAIRE**,

Mmes & MM. Caroline GIGAREL, Aude VAN CAUWENBERGE, Antony LARROQUE, Geneviève LARVOR, Didier WASTERLAIN, Malika BOUDINA, Stéphane DUFOUR, Marie-Catherine FLINOIS, David VAN DEN BROECK, **ADJOINTS AU MAIRE**,

Mmes & MM. Alexis DUBUISSON, Danièle LAURENT, Bernard BONDUE, Michel TRIGAUT, Philippe DIREZ, Nicole DUFOUR, Olivier MARTIN, Laetitia ROLAND, Audrey DELVAS, Maxime ABRAHAM, Patrick BARRÉ, Christophe FORIEL, Brigitte ROULY, Quentin MABILLE, **CONSEILLERS MUNICIPAUX**,

ABSENTS ayant donné POUVOIR : Mme Annie FROMENT à Mme Aude VAN CAUWENBERGE, Mme Malika LOTTEGIER à M. Stéphane DUFOUR, M. Fabien CLOEZ à Mme Danièle LAURENT, Mme Ophélie FAROUX à M. Antony LARROQUE, M. Michel WILLAME à M. Quentin MABILLE,

ABSENTS : Mme Kelly BAILLON, M. Gilles BECQUET, M. Vincent BOTTEAU, Mme Marie-Louise QUESTEL,

Le Président ayant ouvert la séance et fait effectuer l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Monsieur Maxime ABRAHAM est désigné pour remplir cette fonction.

Ordre du jour

- Nomination du Secrétaire de Séance
- Informations communiquées par le Maire

URBANISME

- Cession du Port à Sec au profit de la société Hiolle immobilier

- Questions diverses

=====

Monsieur le Maire : Bonsoir à toutes et tous. Je vais laisser la parole à Maxime ABRAHAM pour faire l'appel des personnes présentes.

Monsieur Maxime ABRAHAM : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et tous.

APPEL NOMINAL EFFECTUÉ PAR MONSIEUR MAXIME ABRAHAM

QUORUM ATTEINT

Monsieur le Maire : Ok. Merci, Monsieur ABRAHAM.

Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance Maxime (ABRAHAM), si vous acceptez la mission ?

Monsieur Maxime ABRAHAM : Pas de souci.

Monsieur le Maire : Mesdames et Messieurs, l'actualité du jour est très axée sur la chaleur, qui n'est pas forcément la chaleur que nous avons dans cette salle. Et j'aimerais vraiment remercier les équipes du CCAS, les élus, les équipes de la réserve communale, les équipes de la protection civile, les agents qui depuis ce matin sont en train de s'occuper des habitants qui sont parfois seuls et qui peuvent parfois avoir besoin d'une présence, d'eau tout simplement. Donc je tiens vraiment, à travers vous, les remercier pour le travail et l'accompagnement qui est fait au niveau des habitants.

Nous avons deux sujets : nous avons eu une délibération à prendre sur la cession du Port à sec et, si j'ai bien vu, on a également des questions diverses qui seront posées à la fin.

Premier point, je vais prendre la parole.

1/ CESSION DU PORT À SEC AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ HIOLLE IMMOBILIER

Dans une perspective de développement économique, la société Hiolle Immobilier a identifié le site du Port à Sec comme étant un lieu stratégique pour développer son activité notamment grâce à la proximité immédiate des voies ferroviaires et de la Sambre.

À la suite de la désaffectation et du déclassement du site, il convient désormais de procéder à la cession.

Cette cession va ouvrir la porte à la création d'emplois sur le territoire et au dynamisme de celui-ci.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment ses articles L 2111-1 et suivants et ses articles L 2141-1 et suivants,

VU le Plan Projet de division du géomètre ci-annexé reprenant les parcelles ci-après :

- CD n°97 (en partie)
- CD n°98
- CD n°100 (en partie)
- CD n°101
- CD n°125 (en partie) issue de la parcelle mère CD n°99 pour une superficie prévisionnelle de 63 435 m²

VU l'estimation des locaux d'activités, rendue par le pôle d'évaluation domaniale de la Direction Générale des Finances Publiques en date du 15 mai 2024 ci-annexée,

VU l'estimation des parcelles non bâties, rendue par le pôle d'évaluation domaniale de la Direction Générale des Finances Publiques en date du 28 novembre 2024 ci-annexée,

VU l'offre d'achat de la société Hiolle Immobilier en date du 5 août 2024 corrigée par celle du 16 juin 2025 relatives au bâtiment industriel et à l'emprise foncière au prix de 3 500 000€,

CONSIDÉRANT que lorsque la vente d'un immeuble relève de la transmission d'une universalité de bien au sens de l'article 257 bis du Code Général des Impôts, et qu'elle porte sur un immeuble ancien, la mutation peut être exonérée de la TVA à charge de fournir à l'administration fiscale toutes justifications et tous engagements utiles,

CONSIDÉRANT que cette transaction est soumise à la Taxe de Publicité Foncière à la charge de l'acquéreur.

CONSIDÉRANT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de son exécution ou via l'application Télérecours (www.telerecours.fr),

Il est demandé aux membres de l'Assemblée :

- **D'APPROUVER** la cession au profit de la société Hiolle Immobilier, des parcelles susmentionnées situées rue du Port à sec.

- **DE DÉCIDER** de réaliser cette opération moyennant le prix de 3 500 000 € (trois millions cinq cent mille euros), payé comptant. La commune percevra les loyers jusqu'à la signature de l'acte de cession définitif et percevra le remboursement de la taxe foncière.
- **DE PRÉCISER** que l'ensemble des contrats et baux en cours, notamment à caractère réglementaire, devra être repris par la société Hiolle Immobilier.
- **DE PRÉCISER** que la surface réelle sera automatiquement actualisée en fonction du document modificatif du parcellaire cadastral réalisé par un géomètre expert.
- **DE PRÉCISER** que les frais de notaire et droits d'enregistrement seront à la charge de la société Hiolle Immobilier.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir en l'étude de Me Emmanuel Deltour notaire à Avesnes-sur-Helpe ainsi que l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.
- **DE DIRE** que le montant de la recette sera imputé sur les crédits prévus à cet effet, aux Chapitre, Nature et Fonction du Budget qui s'y rapporte.

Monsieur le Maire : Comme vous le savez, le groupe Hiolle et en l'occurrence Hiolle Immobilier a montré un intérêt sérieux et important pour le Port à sec de la ville d'Hautmont, pour y installer une activité industrielle. Cette cession, évidemment, va ouvrir la porte à la création d'emplois sur le territoire et au dynamisme de la commune, mais aussi, plus globalement, du rayonnement du territoire. Et vous aviez dans les annexes un certain nombre d'éléments : la lettre d'intention, le plan de projet de division, l'avis des domaines des locaux d'activité et l'avis des domaines de l'emprise foncière qui est concernée.

Je vous laisse me poser des questions, si vous avez des questions. Monsieur MABILLE. Est-ce qu'il y a d'autres interventions après ? Monsieur FORIEL, vous voulez intervenir après ? Madame ROULY ? Non. Monsieur MABILLE, vous avez la parole.

Monsieur Quentin MABILLE : Oui. Mesdames et Messieurs, bonsoir. Chers collègues, bonsoir. Une intervention simplement pour justifier notre opposition à la réalisation de cette vente sur des motifs que vous connaissez déjà, puisque j'ai eu l'occasion de les exposer via les réseaux lorsque j'ai découvert, dans la presse, la vente.

Je regrettais d'ailleurs le procédé, puisqu'on n'avait pas pu en parler en conseil municipal. Il était question d'appel à projets et je ne comprenais pas, du coup, cette décision sur plusieurs raisons de fond. D'abord, sur l'aspect budgétaire que vous connaissez : 7 millions d'euros d'encours qu'il reste sur cette infrastructure que l'on vend 3,5 millions. Cela veut dire que les Hautmontois vont supporter, une nouvelle fois, 3 millions d'euros de crédits pour un bâtiment qu'on n'a plus, un bâtiment qui est déjà source de développement économique, qui abrite des entreprises locales ou tout au moins régionales et qui profitaient de l'infrastructure puisqu'elle était pleinement louée. Ça les avait plongées, je me souviens à l'époque d'ailleurs, dans l'incertitude.

Voilà ce qui explique aussi nos interrogations : c'est aussi sur le cap qui est donné avec la décision de vendre cette infrastructure, puisque je ne vois pas la direction qui est donnée aux choses, dans la mesure où c'est du développement économique qu'on remplace par du développement économique, avec au passage une ardoise de 3,5 millions. C'est assez compliqué à comprendre et à pouvoir tolérer ça.

Et des interrogations également, quelque part, sur votre posture, puisque vous avez soutenu le projet pendant 15 ans. Vous avez voté pour. Je me souviens qu'on était allés ensemble — avec Gérard Darmanin — visiter l'infrastructure. Et je ne comprends pas pourquoi aujourd'hui autant d'opposition à une infrastructure qui a permis la réouverture de la Sambre, qui permet du développement fluvial à Hautmont et d'ailleurs de l'opposer sans cesse à d'autres infrastructures, notamment sportives, puisqu'on est sur deux sujets totalement différents.

Toutes ces raisons font qu'effectivement, on s'opposera à cette délibération qu'on trouve malheureusement regrettable. Merci.

Monsieur le Maire : Merci à vous. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non. Ce que je propose, je ne vais pas refaire l'historique du sujet. Je vais répondre à quelques points, évidemment.

Le Port à sec, je pense que les habitants d'Hautmont qui ont de la mémoire se souviendront que le projet avait été initialement estimé à 9 millions d'euros pour un bâtiment qui était destiné à recevoir des bateaux : des bateaux en réparation, des bateaux en hivernage et des bateaux en entretien.

Ce bâtiment, au fur et à mesure des années — et le rapport de la Chambre régionale des comptes l'a bien mentionné, avec des aspects très importants sur les dérives financières du projet, ainsi que sur le fait que la ville d'Hautmont n'avait pas forcément la compétence développement économique et qu'il y a eu tout un stratagème, dirons-nous, pour que la ville porte le projet —, au fil du temps, on est passé de 9 millions d'euros à 12 millions d'euros, à 15 millions d'euros, puis à 17,5 millions d'euros. Et il reste aujourd'hui près de 4 millions d'euros de travaux à faire au niveau des dalles, au niveau des accès, etc.

Sur le projet en lui-même, on ne va pas refaire l'histoire. Je pense que M. FORIEL est là, il connaît l'histoire du Port à sec. C'était un sujet, vu que de temps en temps, vous me dites que j'ai voté les délibérations. On va se dire les choses, Monsieur MABILLE : à l'époque, vous n'étiez pas présent quand le sujet a été abordé. J'étais présent. Monsieur FORIEL était présent. D'autres étaient présents.

Et, à l'intérieur de la majorité, nous n'étions pas tous d'accord sur le fait qu'il y avait une dérive de 9 millions d'euros à 17 millions d'euros sur le projet de Port à sec.

Je me souviens, devant témoins, que même l'ancien maire avait dit, à l'époque, au premier adjoint, paix à son âme : « Il faut arrêter les dérives, en tout cas un Port à sec qui coûte de plus en plus cher. À Hautmont, les gens ont besoin de routes, ils ont besoin de rues. »

En 2015 — et je rappelle l'histoire et ça pourrait être vérifié pour les personnes qui veulent avoir tous les documents —, quand je suis maire de la commune en décembre, on me demande de signer un emprunt avec une banque anglaise. Parfois, il y a des banques

espagnoles, là il y avait une banque anglaise. Je refuse de signer. Je refuse de signer parce que j'apprends que cette banque, on n'a pas encore vécu le moment du Brexit, n'est pas forcément dans les banques les mieux notées au niveau des emprunts financiers. Il y a eu de longues discussions à l'époque et, Monsieur MABILLE, vous n'étiez pas là, donc vous ne pouviez pas savoir.

En tout cas, tout ça s'est fait devant témoins. Et donc, j'ai refusé. Et là, il y a eu des tensions en interne.

Après, on connaît l'histoire.

Monsieur Michel WILLAME, que vous connaissez, qui est dans votre groupe majoritaire, à plusieurs reprises, il va faire des réunions avec Mme HAZEBROUCK avec différents élus. Et M. Michel WILLAME qui est un entrepreneur local, qui connaît le sujet, va s'étonner à plusieurs reprises de la superficie du Port à sec, du fait que la Sambre n'est peut-être pas le canal le plus approprié pour avoir un Port à sec de 20 000 m². Et la réponse qui va lui être faite, comme moi à l'époque, c'est : « Ne t'occupe pas de ce sujet. Écoute-nous, écoute le conseiller de Paris qui était là pour conseiller les quelques personnes en place sur le projet. Et tu verras, le Port à sec va être une vraie pépite ». Et Michel WILLAME a d'ailleurs dit à l'époque — je ne sais pas si Michel le confirmera ou l'infirmiera, mais en tout cas on est plusieurs à l'avoir entendu — qu'il ne croit pas forcément en un projet de cette taille. Et je pense que le Port à sec a été vu trop grand. Il a coûté beaucoup trop cher. En 2015, et là c'est moi qui le vis en direct, on doit fermer la piscine parce qu'en fait on n'a plus suffisamment de trésorerie pour aller réparer les plots béton des deux bassins qui menacent de s'écrouler et on dit : l'argent, on va le mettre sur le Port à sec et l'Agglomération qui va récupérer la piscine fera les travaux. Manque de bol, l'Agglomération a fait un audit et elle a fermé la piscine en lien avec la mairie d'Hautmont.

Donc ça, c'est pour vous refaire l'histoire et vous dire que, comme M. FORIEL et comme d'autres, parfois, on pouvait avoir des avis et parfois on ne nous écoutait pas, et ce n'est pas pour autant qu'on allait se mettre, en conseil municipal, à voter contre des délibérations. Et je pense que Christophe FORIEL a vécu comme moi des moments où on n'était peut-être pas d'accord, mais que la majorité votait d'un seul bloc et on votait tous dans le même sens.

Les entreprises : quand on arrive en 2020, on découvre avec Christophe GIGAREL, qui est à l'époque l'adjoint aux finances, que tout le monde s'est trompé sur la superficie du Port à sec. En fin de compte, il ne fait pas 16 000 m², il fait 20 000 m². On a oublié 4 000 m². On se rend compte que la société Weber, qui est dans l'un des halls, le premier, en bord de Sambre, ne paye pas forcément de loyer. Et donc, de là, on met au carré les choses avec la volonté d'accueillir l'entreprise dans de bonnes conditions et lui permettre ne serait-ce que d'assurer les locaux. Une entreprise qui ne paye pas de loyer, vous imaginez bien que, au bout d'un moment, s'il y a un problème, les conséquences pourraient être importantes.

On va ensuite, avec Christophe (GIGAREL), puis après avec d'autres, chercher des entreprises. J'ai reçu 15 entreprises. Ce n'était pas facile de faire louer le Port à sec. Pourquoi ? Parce que — La Voix du Nord a fait des reportages photo dessus qui étaient assez clairs, ce n'est pas le maire d'Hautmont qui le dit — les dalles, il y avait des trous ; il y avait des rails ; il y avait des halls qui n'étaient pas séparés, donc ça veut dire qu'en matière d'incendie, il y avait un sujet. On avait également découvert que, dans ce bâtiment, un certain type de produit ne pouvait pas être entreposé pour des questions d'assurance alors que, ça, on ne le pensait pas avant.

On a quand même trouvé des entreprises ; on a trouvé des entreprises locales et on leur a proposé des baux à des tarifs préférentiels et ces entreprises sont venues un an, deux ans, trois ans. Et je remercie d'ailleurs M. BECQUET de nous avoir amené l'entreprise Arterail, parce qu'il a aussi œuvré pour qu'une entreprise vienne louer le hall.

On a ensuite demandé une estimation au niveau des domaines. Je le répète : bâtiment qui a coûté 17 millions d'euros aujourd'hui et les domaines estiment l'ensemble des terrains, l'ensemble du bâtiment au regard — en plus des travaux à faire, — à 1,7 million d'euros. Cela veut dire que de 17 millions d'euros on arrive à 1,7 million d'euros. Je pense que, si Julien COURBET ou d'autres voulaient faire une étude sur les dépenses publiques, tout le monde serait à mon avis interrogatif sur la bonne gestion des finances publiques au niveau du Port à sec.

On a ensuite regardé la situation du projet sur un plan d'avenir : voyant que les entreprises n'allaient pas forcément s'installer de manière pérenne à des conditions financières élevées, parce que je rappelle que les loyers étaient quand même très symboliques au niveau de la location au mètre carré, il était important pour nous de regarder s'il y avait d'autres projets industriels majeurs qui pouvaient venir.

On a rencontré deux ou trois entreprises — et à l'époque, j'en avais parlé avec votre collègue Michel WILLAME, d'ailleurs — et l'entreprise Hiolle Industries a marqué un intérêt, s'est présentée et nous a fait visiter ce qu'ils ont fait à Valenciennes sur un bâtiment qui est au bord de l'Escaut et qui ressemble un peu, voire beaucoup, au Port à sec, les travaux qu'ils ont faits à l'intérieur, les aménagements qui ont été faits, les emplois qui ont été créés. Ce projet nous a intéressés et nous avons voulu poursuivre avec eux pour comprendre leur projet. Nous avons été rassurés sur plusieurs choses.

La première : sur l'installation d'industriels du Nord à Hautmont qui vont investir plusieurs millions d'euros sur ce site. Ils vont créer, dans un premier temps, une centaine d'emplois autour de l'industrie. Ils travaillent pour la Défense, ils travaillent pour le ferroviaire, ils travaillent pour l'automobile, ils sont implantés partout et Hiolle Industries est un groupe qui, depuis sa fondation dans les années 70, a connu un fort développement.

Et la cerise sur le gâteau, si vous me permettez l'expression, ça a été la création d'un centre de formation. L'objectif c'est de permettre à 2 000 personnes, à travers un centre de formation, avec des classes, avec des ateliers, avec également un espace extérieur, d'être formées à des CACES ou à des formations aux métiers industriels.

Et après la vente, on a regardé avec eux, on avait toujours cette épée de Damoclès qui était l'estimation des domaines à 1,7 million et ils nous ont proposé le double de l'estimation des domaines. Évidemment, nous aurions préféré 7 millions d'euros, nous permettant ainsi de couvrir l'ensemble de l'emprunt. Ce que je peux vous dire, c'est que toutes les entreprises, tous les groupes industriels que nous avons vus n'ont jamais proposé autant que 3,5 millions d'euros.

Nous sommes très contents de vous proposer, aujourd'hui, la vente à Hiolle Immobilier de cet ensemble qui va créer de l'emploi, qui va permettre à Hautmont de retrouver une activité industrielle en cœur de ville, qui va aussi permettre un accès au RD800, avec les contacts en cours avec le Département, et je remercie Aude (VAN CAUWENBERGE) pour le travail qu'elle fait dessus et les services qui sont derrière moi.

J'ai envie aussi de vous dire que je crois vraiment dans le développement de ce site avec Hiolle Industries. Quand je vois les chefs d'entreprise qui sont autour, et que j'ai encore vu notamment la semaine dernière, il y a une vraie confiance dans ce projet, il y a de vraies synergies qui peuvent être créées entre des industriels et des entreprises locales. Je pense qu'il faut faire confiance au groupe Hiolle Immobilier pour, justement, développer cette activité. Je pense que les activités vont être amenées à se développer et, ensuite, vont rayonner sur l'ensemble de la commune et du territoire.

Je ne vais pas rentrer dans des débats stériles, ça ne sert à rien. Mais en tout cas, je pense que c'était important d'avoir un vrai projet industriel autour du Port à sec. Enfin, il y a quelque chose qui sort de terre !

On a également — et je le rappelle depuis quelques années — accueilli pas mal d'entreprises à Hautmont ou d'enseignes commerciales. J'ai fait le compte il y a quelques jours : on a créé près de 200 emplois au niveau de la commune. Les chiffres au niveau du chômage, j'ai regardé ça la semaine dernière : il y a une baisse au niveau du chômage à Hautmont. Rien n'est gagné, on est au combat.

On a d'autres activités qui vont arriver, avec notamment l'Agglomération qui a racheté des terrains et qui va installer des entreprises. On aura de bonnes nouvelles à donner dans quelque temps.

On a également le groupe Frey qui s'installe à Hautmont avec une douzaine d'enseignes. C'est quasiment 300 CDI qui vont être créés à Hautmont. On a également des entreprises locales qui ont profité du stade Jean Damien, qui vont profiter demain de l'église, je l'espère. Il y en a qui font des routes. Globalement, on contribue, à travers notre action, à maintenir de l'emploi au niveau local et à permettre à des entreprises de se développer.

Je ne rentre pas dans les polémiques. Il faut dire les choses telles qu'elles sont et je suis très content d'accueillir le groupe Hiolle Immobilier à Hautmont.

Je vous propose de passer au vote. Qui est favorable ? Qui est contre ? Je vous remercie.

VOTE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES
Votants : 29 Pour : 25 Contre : 4

Monsieur le Maire : Nous avons quasiment terminé. Il y a des questions ? Madame GIGAREL.

Madame Caroline GIGAREL : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir, chers collègues. Je vais me permettre — et si Monsieur le Maire m'autorise — à poser une question à quelqu'un de l'équipe et non pas à l'opposition. Merci.

Hier, M. LARROQUE nous a dressé la liste un petit peu de tout ce qu'on avait fait pour les équipements sportifs et tout ce qu'on avait remis en place pour que nos associations sportives se sentent mieux.

Dans notre programme — et je pense que nous l'avons défendu depuis le premier jour où nous avons été élus —, c'était effectivement la construction du stade Jean Damien. Nous y avons cru. Nous avons travaillé avec les associations puisque, assez rapidement, on s'est rendu

compte avec M. LARROQUE qu'il manquait quand même des infrastructures, malgré celles qu'on avait à Hautmont et malgré le fait que, bien évidemment, nous allons faire en sorte de les remettre au goût du jour.

J'ai récemment lu, entendu, comme beaucoup, que le stade Jean Damien serait financé par les Hautmontois pour d'autres. Je pense que nous avons assez débattu sur le montant des subventions que nous avons obtenues, donc je ne vais pas revenir sur ce sujet.

Pour rebondir quand même sur ce qu'a dit M. le Maire : le stade Jean Damien a également fait 15 000 heures d'insertion pour l'emploi et la formation, ce qui est, je pense, l'un des records sur le territoire, Mme BOUDINA pourra le confirmer.

Et donc ma question va s'adresser à M. LARROQUE : Monsieur LARROQUE, pouvez-vous nous apporter des précisions sur les conditions d'occupation de ce stade et ce, pour quoi il était quand même impératif qu'on puisse avoir d'autres infrastructures à proposer à nos associations ? Merci.

Monsieur Antony LARROQUE : Merci, Caroline. Je me permets de te tutoyer. C'est vrai que c'est une question intéressante et qui n'est pas forcément évidente pour le quidam des Hautmontois. Ici, je vous ai préparé, en fait, une petite liste des associations d'Hautmont qui pourront aller à Jean Damien dans un premier temps et dans un second temps.

Dans un premier temps, on est sur :

- L'athlétisme, on en a parlé hier. D'ailleurs, je remercie M. et M^{me} LUEZ pour la création de cette association et d'autres personnes aussi d'Hautmont qui ont cru bon de pouvoir participer à une association et œuvrer pour l'athlétisme à Hautmont ;
- L'Académie de Boxe Hautmontoise ;
- L'USOH, c'est le basket ;
- GGV, la gymnastique ;
- L'ADLM pour du volley ;
- Le Défi Sport Adapté, pour la pratique du tennis de table ;
- La Fédération française de Jeu de paume et notamment l'antenne One Wall d'Hautmont ;
- Le Tennis Club d'Hautmont.

Dans un second temps :

- Le judo pour des compétitions ;
- L'ASH, le club de foot célèbre à Hautmont ;
- Les Loups, le club de football Américain ;
- Le Stade Hautmontois Rugby.

Dans un second temps puisque, on l'a encore dit hier, la pelouse est en train de pousser, du coup, pour l'instant, on ne peut pas pratiquer. Je pense qu'on est plutôt sur le printemps prochain, mais en tout cas on est très objectif compte tenu de la météo ; la canicule n'a pas que des...

Des créneaux ouverts au public, on en a parlé aussi, surtout sur la partie piste d'athlétisme. On a aujourd'hui un créneau week-end et deux créneaux en semaine qui sont à valider. La création d'une association de badminton aussi, j'ai eu quelques contacts là-dessus. Voilà, à

aujourd'hui les associations d'Hautmont qui pourront aller à Jean Damien, mais aussi ailleurs. Il y a des associations qui sont sur plusieurs sites.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur LARROQUE. Je précise aussi qu'on a visité tout à l'heure, avec Mme FLINOIS, le stade avec les directeurs d'école et je peux vous dire que M. TERRAC va avoir beaucoup de travail en fin de semaine parce que les créneaux, à mon avis, les mails vont tomber pour demander plein de créneaux pour les écoles maternelles, primaires d'Hautmont, plus les collèges.

Deuxième question, Monsieur LARROQUE.

Monsieur Antony LARROQUE : Tant qu'à faire, moi aussi, c'est le conseil municipal des questions. Moi, j'aimerais bien poser une petite question à mon ami, voisin et adjoint aux finances qui est à côté de moi, parce que, idem, on voit beaucoup de choses qui se disent, sur les réseaux sociaux et ailleurs, qui s'entendent. Et j'ai souvent entendu parler d'activités néfastes entre l'Agglomération et la ville d'Hautmont, ce que, en tout cas, je condamne depuis quelques années parce qu'il y a un passif : j'ai été élu à l'Agglomération avant 2020.

Et donc, ma question est : Monsieur l'Adjoint aux finances, cher David, pourrais-tu nous donner le montant des subventions versées par l'Agglomération à la commune et sur quels projets ces subventions-là ont été fléchées s'il te plaît ?

Monsieur David VAN DEN BROECK : Merci, Antony, pour ta question en tout cas. Bonsoir à toutes et à tous. Depuis 2021, on travaille en partenariat avec l'Agglomération. Les élus qui siègent au conseil de l'Agglomération défendent avec ferveur Hautmont.

Au niveau des subventions sur les différents projets, il y a plus de 3,5 millions qui ont été fléchés pour le stade Jean Damien. Après, il y a 1,2 million qui ont été fléchés pour la rénovation de l'église. 300 000 € aussi pour l'école Deniès. Et aussi, il ne faut pas oublier par rapport aux routes — hein, Didier (WASTERLAIN) ? — avec plus de 1 million qui a été fléché aussi par l'Agglomération concernant la rue Victor Hugo, l'avenue Leclerc, l'avenue Hebburn, la rue du Fort, la Cité Vieille Montagne, voilà.

Au niveau du développement économique, comme M. le Maire l'a rappelé tout à l'heure, il y a aussi la partie après le projet JMP Expansion où l'agglomération a acheté pour 3,2 millions d'euros les terrains en faveur de la commune.

Ça fait à peu près 10 millions pour lesquels l'Agglomération travaille avec nous en partenariat.

Monsieur le Maire : Merci, David (VAN DEN BROECK). Il restait une question. David.

Monsieur David VAN DEN BROECK : En fait, je voulais rebondir par rapport à tout à l'heure, Monsieur le Maire, quand vous avez parlé des banques espagnoles. Pour M. MABILLE : avez-vous pu retrouver et transmettre vos mails à la presse concernant les banques espagnoles pour le soutien au groupe JMP Expansion ?

Monsieur le Maire : Monsieur MABILLE ?

Monsieur Quentin MABILLE : C'est une question que je n'ai pas reçue 48 heures avant le conseil municipal, donc à laquelle je ne répondrai pas de manière protocolaire. En revanche, je le ferai en temps voulu. Ne vous inquiétez pas, Monsieur VAN DEN BROECK.

Monsieur le Maire : On aurait bien voulu que vous le fassiez avant. Merci. Ce conseil municipal est terminé. Je vous souhaite une bonne soirée, sous la chaleur. Merci à vous.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 18 H 30

Le secrétaire de séance,



Maxime ABRAHAM

Le Maire,



Stéphane WILMOTTE